

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2013

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Anne-Marie BARRERE	à	Bernard UTHURRY
	André PAILLAS	à	Joseph LEES
	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Yves TOURAINE	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Annie REBOLLE	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Georgette SALHI	suppléante de	Dominique QUEHEILLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE,

**RAPPORT N° 131107-09-CUL**

REÇU  
Le 15 NOV. 2013  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PYRENEES BEARNAISES ELABORATION D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Mme Jaubert-Bataille indique que dans le cadre de la labellisation Pays d'art et d'histoire « Pyrénées béarnaises », les Communautés de Communes partenaires (Vallées d'Aspe, de Barétous, de Josbaig et d'Ossau) ont confié à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais la conduite des actions collectives qui seront validées annuellement par le Comité de Pilotage.

C'est ainsi que, dans le cadre des actions collectives 2012, approuvées par notre assemblée le 2 mai 2012, a été inscrite l'élaboration de la charte architecturale et paysagère.

L'objectif de l'étude est de se doter d'outils d'analyse et de recommandations permettant une intervention adaptée sur le patrimoine bâti existant mais aussi favorisant la production d'ensembles bâtis contemporains répondant aux exigences nouvelles de développement durable et en particulier une construction plus économe tant en foncier, qu'en consommation d'énergie.

Au final, cette charte se veut être un document :

- méthodologique destinée à apprécier la qualité des projets qui sont soumis à l'autorité administrative chargée de délivrer les autorisations ainsi qu'à leurs services instructeurs.
- pédagogique de sensibilisation d'un public large (habitants, scolaires, élus, maîtres d'œuvre, voire même touristes) aux éléments constitutifs de la qualité du patrimoine et des paysages.

Le montant de cette étude est estimé à 50 000 € TTC, subventionné à hauteur de 30 % par le Conseil Régional et 50 % par le Conseil Général ; le reliquat étant pris en charge par les EPCI suivant la clé de répartition basée sur la population

Les crédits nécessaires étaient déjà prévus au Budget 2013, ils seront reportés sur 2014.

L'étude devrait être engagée très prochainement ; l'état des lieux est d'ores et déjà en cours de réalisation par les services. Elle comprendra deux phases :

Phase 1 : Diagnostic, définition du parti pris architectural, établissement de la charte

Phase 2 : Guide pour le grand public, exposition

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager l'élaboration de la charte architecturale et paysagère du territoire PAH Pyrénées Béarnaises
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation correspondante
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Régional Aquitaine et du Conseil Général 64

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**



Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2013

Suivent les signatures

Affiché le 15.11.13

Le Président



Jean-Etienne GAILLAT